



**Comité Social d'Administration Local du 20/02/2024
Liminaire**

Monsieur le Président,

Alors que le bureau de l'Assemblée Nationale vient de décider d'augmenter de 300 euros mensuels l'avance sur les frais de mandat (AFM) des députés, leurs collègues sénateurs ont décidé de revaloriser leur enveloppe de 700 euros de plus chaque mois.

Certes, ces dépenses ne sont pas de la rémunération mais financent (normalement) des frais professionnels courants. Cependant, on constate que, si la raison avancée pour cette revalorisation peut être légitime : « tenir compte des conséquences du contexte inflationniste » ; elle est nettement moins prise en compte lorsqu'il s'agit de la rémunération des travailleurs, et notamment des fonctionnaires.

En effet, l'aumône des 5 points d'indices supplémentaires reçue en ce début d'année, à grand renfort de communication sur la somme de 300 euros, avec en précision dans des caractères dignes d'une note de bas de page « bruts annuels », est loin, très loin de couvrir l'inflation qu'ont subie les agents et agentes ces dernières années. L'érosion de notre régime indemnitaire n'a jamais été aussi flagrante, mettant en difficulté de nombreux agents ...et jouant sur l'attractivité de la DGFIP.

Et ce n'est pas l'annonce de l'arrivée de la rémunération au mérite par notre président de la République le 16 janvier dernier qui changera les choses. Au contraire, cette « innovation » politique n'est, ni plus ni moins que la continuité de la casse du service public et du statut de la Fonction publique, en lien avec la loi de transformation de la Fonction publique de 2019.

Le statut de la fonction publique issu de la loi de 1983 assurait en effet un certain nombre de droits et garanties pour les fonctionnaires, et protégeait aussi l'ensemble des usagers et usagères des services publics. Instituer du « mérite » dans la rémunération des fonctionnaires, c'est remettre en cause les principes de neutralité, d'égalité et d'indépendance de la Fonction Publique.

Nous exigeons une juste et légitime revalorisation de notre rémunération basée sur une augmentation significative du point d'indice, la revalorisation de nos carrières et de notre régime indemnitaire.

Concernant le principal sujet à l'ordre du jour, le règlement intérieur (RI), nous avons longuement hésité à siéger aujourd'hui. En effet, à quoi bon nous convoquer à une formation spécialisée en décembre afin de recueillir nos amendements, nous demander de vous les faire parvenir pour, in fine, nous informer que le RI n'est pas amendable, si ce n'est pour occuper les militants syndicaux ?

On peut se demander à quel moment cette procédure peut être qualifiée de « concertation » ou de « dialogue social ».

Cela est d'autant plus regrettable que ce temps perdu inutilement, de part votre unique responsabilité, est ensuite reproché à ces mêmes militants.

D'autres sujets étaient plus attendus, comme la déclinaison locale du Cadre d'Objectifs et de Moyens, qui impactera grandement le devenir de nos missions, la gestion des commémorations du 6 juin, le passage de la flamme olympique dans notre département ne sont toujours pas abordées.

Mais, revenons sur le sujet du règlement intérieur des instances que sont le Comité Social d'Administration Local (CSAL) et la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), alors que les nouvelles instances sont en place depuis un an, et que le décret est paru depuis 3 ans, il n'est toujours pas mis en place.

Nous attendions un cadre juridique ambitieux pour les agentes et les agents, tout en ayant conscience que le cadre présenté par l'administration n'allait pas nous satisfaire. En matière d'insatisfaction, nous ne sommes pas déçus, une fois de plus ! La hiérarchie des normes n'est une nouvelle fois pas respectée. Ainsi, le RI bâti par la DGAFP a été amputé de quelques éléments sans doute trop protecteurs pour les représentant·es du personnel. En toute logique, sa déclinaison à la DGFIP, puis à la DDFIP 14 ne devrait pas être moins favorable aux droits des agentes et des agents !

Nos propositions n'ont pas changé. Nous attendons toujours une réponse écrite à ces demandes.

En effet, nous ne souhaitons pas participer à cette parodie de dialogue social, et qu'ultérieurement vous ou vos successeurs puissiez dire que le RI a été concerté avec les représentants du personnel, puisque jamais, au niveau local comme national, nos revendications n'ont été écoutées.

Cela fait maintenant plusieurs années que la DGFIP, via la DGAFP, s'acharne à réduire les droits des représentant·es du personnel, ce qui revient à détruire les droits des personnels tout court.

On assiste à une véritable rupture de confiance entre l'administration et les agent·es, que la DGFIP amplifie encore plus en réduisant de façon drastique le droit des agent·es, notamment au travers de ce RI. Davantage encore,

rappelons l'inhumanité dont a fait montre la DGFIP lors des CAPN de recours d'évaluation ! Pour une administration qui s'interroge sur sa perte d'attractivité, qu'elle commence par traiter ses agent·es dignement !

Concernant les ponts dits naturels, comment pouvez-vous nous demander notre position sur des dates que vous ne nous avez pas communiqué ?

Nous avons un nouveau directeur, nous aurions pu espérer un renouveau du dialogue social, mais cela aurait été faire preuve de naïveté. Heureusement pour nous, nous sommes lucides et savons bien que cette instance n'a pour seul but que de cocher la case concertation, même si elle est effectivement inexistante.